

DEC192914DSFIM

Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard Zanon ingénieur de recherche, responsable du Service des Affaires Immobilières et Logistique de la Délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise dans les domaines de la maintenance du parc immobilier du CNRS et du système d'information patrimoine (LOGIC).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Zanon demeure affecté à la Délégation Provence et Corse du CNRS.

Article 2

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Gérard Zanon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

CNRS

DSFIM

3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

T. 01.44.96.40.00

www.cnrs.fr



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

